



communiqué du 17 janvier 2023

## Retraite : infirmières en colère

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI invite toutes les infirmières salariées de tous les secteurs (public, privé lucratif, privé non lucratif, santé au travail, santé scolaire) à faire grève et à manifester le jeudi 19 janvier, afin de s'opposer à l'abjecte réforme des retraites.

**« Nous avons cotisé toute notre vie pour nous assurer une retraite digne. C'est notre argent, nos cotisations sociales. Le gouvernement veut piquer dans notre caisse de retraite pour d'autres fins que la protection sociale. Ne nous laissons pas faire. »** précise Thierry Amouroux, porte-parole du SNPI CFE-CGC.

Partout en France, dans tous les établissements de santé :

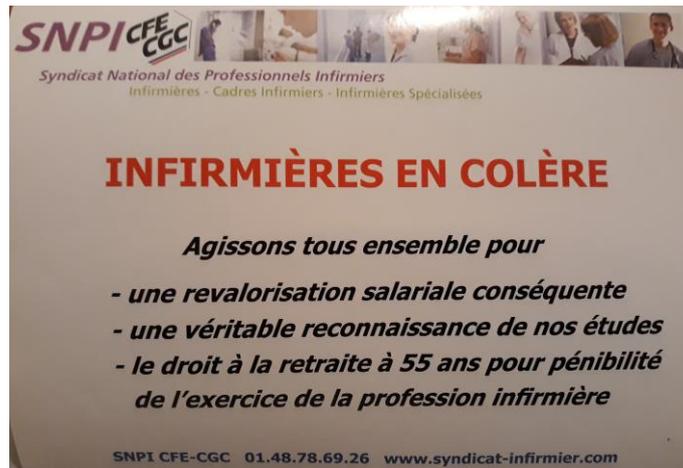
- › si nous travaillons, nous pouvons descendre dans le hall pour une minute de silence, déposer 1h de grève, réduire l'activité
- › si nous sommes en repos, aller rejoindre les manifestations pour nous faire entendre.

Le projet d'Emmanuel Macron est de repousser l'âge de la retraite à 64 ans, et de dégrader la situation y compris pour les métiers pénibles et les carrières longues. **C'est totalement irresponsable, alors qu'il y a déjà 60.000 postes infirmiers vacants dans les établissements de santé, et que 10% des soignants sont en maladie, épuisement, dépression, burnout.**

Aujourd'hui :

- › pour les infirmières du **secteur public**, il n'y a plus aucune mesure de pénibilité depuis la réforme Bachelot de 2010 (chantage retraite ou salaire lors du passage en catégorie A)
- › pour les infirmières du **secteur privé**, le "compte pénibilité" est une usine à gaz inefficace et inadaptée, alors que la profession d'infirmier cumule plusieurs facteurs de pénibilité au travail avec la manutention de patients, le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, l'exposition à des agents chimiques dangereux comme les chimiothérapies,...

**Alors que nous ne pouvons partir aujourd'hui en retraite qu'à 62 ans**, nous réclamons une **"reconnaissance de la pénibilité de la profession, dans le public comme dans le privé. Car l'espérance de vie d'une infirmière, c'est 78 ans, contre 85 ans pour toutes les Françaises (caisse de retraite CNRACL). De même, 30 % des aides-soignantes et 20 % des infirmières partent en retraite avec un taux d'invalidité"** précise Thierry Amouroux, porte-parole du Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI CFE-CGC), qui représente des professionnels de l'hôpital, des cliniques et des entreprises. **"Rendez-nous ces 7 années de vies ! Tout au long de notre carrière, puis lors du Covid, nous nous sommes donnés sans compter, aujourd'hui la nation doit reconnaître notre engagement !"**



Les infirmières sont en colère, car elles se sont données sans compter pendant toute leur carrière professionnelle : périodes de nuit, travail un WE sur 2 toute la vie, rappels sur repos, heures sup, congés coupés,...

Les infirmières sont en colère, car elles se sont données sans compter lors du Covid. Si certains applaudissaient à 20h, d'autres voisins nous incitaient à partir pour ne pas les contaminer, tandis que nous faisons de notre mieux avec les moyens du bord, y compris avec un sac poubelle en guise de sur blouses.

Les infirmières sont en colère, car elles galèrent au quotidien, alors que les moyens et les effectifs se réduisent chaque année. Nous sommes le seul pays du monde à avoir fermé des lits pour des raisons comptables pendant une épidémie.

Les infirmières sont en colère, car elles n'en peuvent plus de travailler en sous effectif. Les normes internationales sont de 6 à 8 patients par infirmière, en France nous sommes au double.

Les infirmières sont en colère, car elles sont toujours sous-payées, moins 10% sous le salaire infirmier européen. Les 183 euros du Ségur de la santé se sont déjà envolés avec l'inflation.

Les infirmières sont en colère, car aujourd'hui elles doivent partir en retraite à 62 ans, sans aucune reconnaissance de la pénibilité.

Les infirmières sont en colère, car cette réforme abjecte va durement frapper les soignants, alors que l'espérance de vie d'une infirmière est de 78 ans, soit 7 années de moins qu'une femme en France (85 ans), et que 20% des infirmières retraitées CNRACL ont un taux d'invalidité (30% des aides-soignants).

Les infirmières sont en colère, car cette réforme va entraîner de nouveaux départs, alors qu'il y a déjà 60.000 postes infirmiers vacants dans les établissements. Plus les conditions de travail se dégradent, plus il y a de départs, ce qui dégrade encore plus les conditions de ceux qui restent, entraînant de nouveaux départs.

Les infirmières sont en colère, car elles ne veulent pas écoper de deux années de galère supplémentaires !